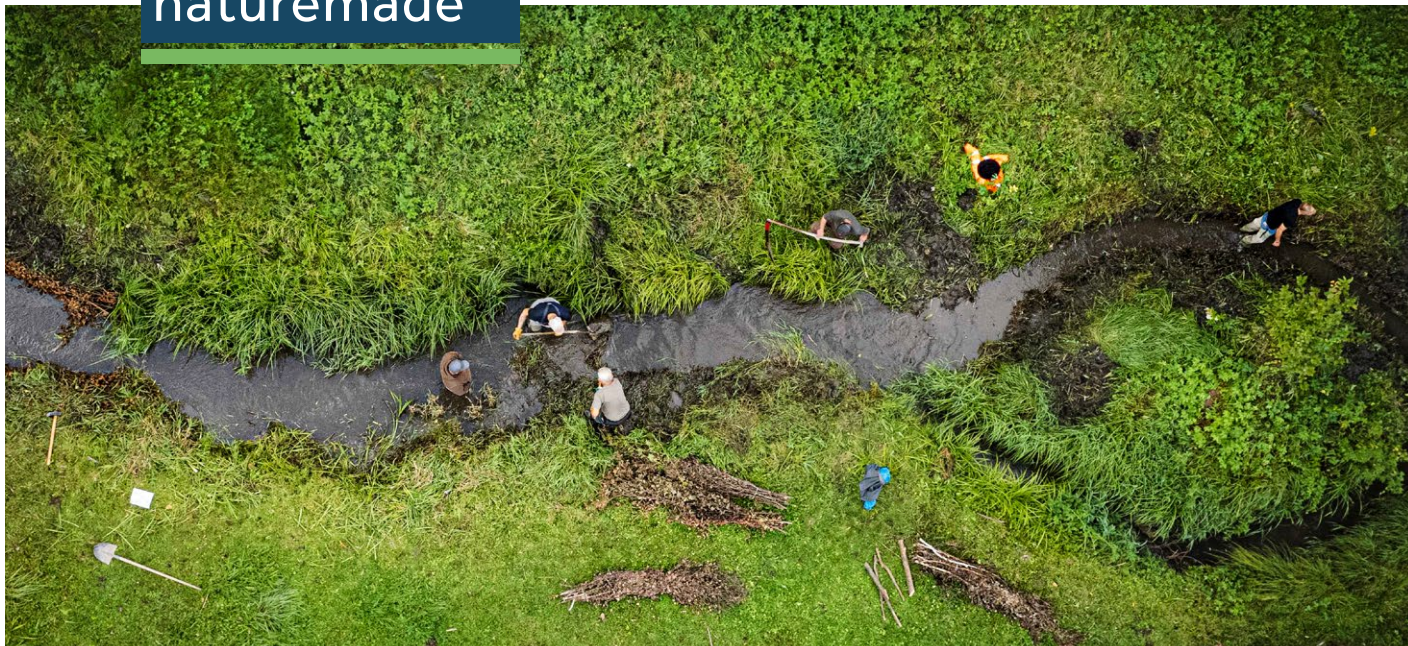




Rapport annuel 2024

VUE Association pour une énergie respectueuse de l'environnement

Éditorial	3
Certification	4
Fonds écologique naturemade	6
Projets, activités et développements	8
Comptes annuels	12
Rapport de révision	14
Organigramme de VUE (décembre 2024)	15

L'association pour une énergie respectueuse de l'environnement VUE est porteuse du label de qualité naturemade. Le label existe en quatre niveaux de qualité: **naturemade** est synonyme d'énergie respectueuse du climat provenant à 100% de sources d'énergie renouvelables. **naturemade star** le label de qualité qui distingue l'éco-énergie produite de manière particulièrement respectueuse du climat et de la nature, c'est-à-dire de manière écologique, et qui garantit en outre le respect de directives écologiques strictes et complètes. **naturemade resources star** distingue l'énergie et les matériaux recyclables provenant de processus de valorisation et de recyclage particulièrement efficaces et écologiques. Les économies d'énergie réalisées grâce au dépassement des objectifs fixés sont certifiées **naturemade énergétique neutre**.

Impressum

Concept et textes: Secrétariat VUE Association pour une énergie respectueuse de l'environnement

naturemade La consommation d'énergie pour ce rapport
énergétique neutre annuel a été compensée par des certificats d'efficacité naturemade.

Layout: Weissgrund AG, Zurich

Impression: Kasimir Meyer AG, Wohlen
(imprimé avec 100% d'éco-courant naturemade star et émissions de CO₂ compensées (projet: eau potable propre, Érythrée))

Ce rapport annuel paraît en allemand, français, italien et anglais.

Photo de couverture: des milliers de kilomètres de cours d'eau suisses sont actuellement aménagés de manière monotone, ce qui limite leur diversité écologique. Le projet «Les pêcheurs aménagent de l'habitat», lancé en 2019 pour promouvoir la biodiversité, est une campagne de la Fédération suisse de pêche. Grâce à ce projet et avec le soutien du fonds écologique naturemade, onze kilomètres de petites et moyennes rivières ont déjà été revitalisés dans le canton de Soleure. (Photo: FSP)



Mesdames et Messieurs,
Chers partenaires et membres de VUE,

L'année 2024 a été marquée par un anniversaire important pour la VUE. A l'occasion de l'assemblée générale chez Eniwa, nous avons eu le plaisir de fêter les 25 ans de l'Association avec de nombreux membres et partenaires. Après un quart de siècle, nous maintenons la confiance et la valeur ajoutée pour la nature avec le label naturemade. En tant que VUE, nous jouons un rôle important dans les défis à venir en matière d'approvisionnement énergétique écologique.

L'environnement réglementaire dynamique a également marqué 2024. A partir du 1^{er} janvier 2027, le marquage de l'électricité se fera trimestriellement. Afin d'offrir assez tôt aux preneurs de licence une sécurité de planification, VUE a élaboré une proposition largement soutenue pour faire face à ces nouvelles conditions cadres. Les modifications approuvées par le comité de la VUE sont inscrites dans les directives de certification valables dès 2025. Nous savons que des nouvelles conditions cadres devront être prises en compte dans les années à venir.

VUE a aussi mis l'accent sur la poursuite de l'élaboration des conditions cadres pour les produits électriques certifiés naturemade star en temps réel. Après la faillite d'aliunid, nous avons pu poursuivre le test sur le terrain dans une nouvelle constellation, ce qui est réjouissant. VUE s'efforce de proposer à l'avenir des solutions attrayantes pour les regroupements virtuels dans le cadre de la consommation propre (RCPv) et les communautés électriques locales (CEL). Notre engagement dans le cadre de la Feuille de route mobilité électrique 2025 se concentre sur une mobilité écologique avec une transparence pour les utilisateurs. Ceci, avec un accent particulier sur les flottes de véhicules. En outre, nous avons élaboré et adopté de nouveaux critères de certification pour les installations photovoltaïques sur ou à proximité d'installations et de bâtiments agricoles ainsi que pour l'agri-PV.

Les chiffres de vente des produits électriques écologiques naturemade star ont atteint un niveau record en 2023. Et ce, malgré la baisse de la consommation totale d'électricité en Suisse la même année. Après une année 2022 très exigeante pour le marché de l'énergie, les ventes de produits électriques naturemade se sont aussi un peu rétablies en 2023. Les chiffres de vente pour 2024 ne sont pas encore disponibles.

La demande en courant écologique naturemade star et l'engagement des partenaires de la VUE sont tout particulièrement à la base de l'impact positif de naturemade sur la nature. Près de 170 millions de francs ont été versés par les clients d'électricité naturemade (star) pour la promotion de la biodiversité depuis l'existence du label de qualité. En 2023, plus de 90% des moyens du fonds écologique naturemade ont été investis dans des mesures de promotion de la biodiversité et d'écologisation. Les récentes possibilités d'utilisation des fonds introduites en 2022 (développement de la production de courant écologique et de l'efficacité énergétique) ne sont utilisées que de manière isolée.

VUE entend proposer des solutions attrayantes pour la nature, la clientèle et tous ses membres, même dans les nouveaux cadres juridiques. Nous nous réjouissons à cet égard de la poursuite d'une collaboration basée sur la confiance et la recherche de solutions.



Brigitt Hausammann
Co-présidente VUE
La Poste Suisse SA



Bernhard Signer
Co-Président VUE
Repower AG



Pascal Steingruber
Directeur VUE

Certification

Les paragraphes suivants expliquent l'évolution des volumes de production et de vente certifiés pour l'électricité, le chauffage et le refroidissement urbains et le biogaz.

Electricité

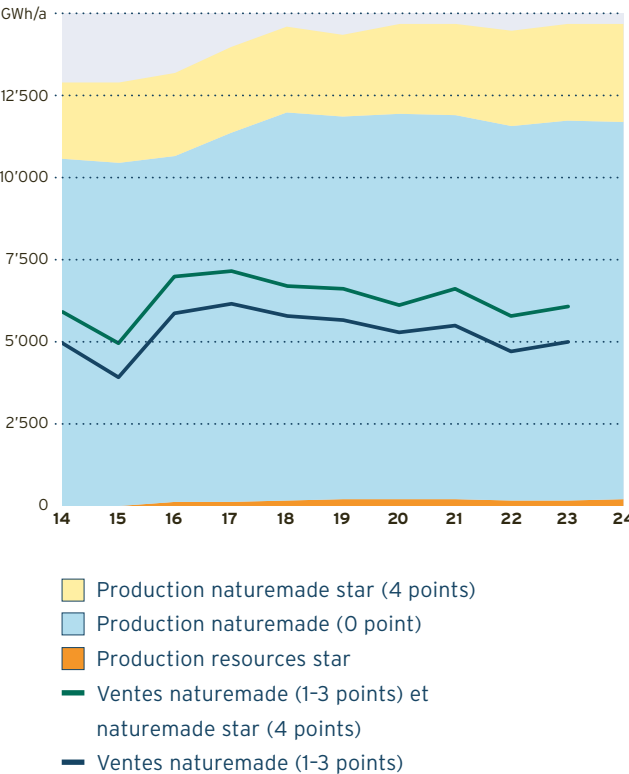
En 2024, la production totale d'électricité certifiée naturemade a atteint 14.7 TWh et est ainsi restée au même niveau que l'année précédente. La production d'électricité de qualité naturemade star a enregistré une augmentation de 1%, principalement en raison de la nouvelle certification de deux licences photovoltaïques (+48 GWh/a). La quantité d'électricité de qualité naturemade ressources star a augmenté de 5.1%, car un preneur de licence a augmenté sa production. La production d'électricité certifiée naturemade (0 point) est restée constante à 11.5 TWh/a. Fin 2024, la production d'électricité certifiée provenait de l'énergie hydraulique, photovoltaïque et éolienne en Suisse, en Norvège et au Liechtenstein. Au total, toutes les installations de production d'électricité en Suisse ont produit 75.7 TWh nets d'électricité, la part d'électricité certifiée naturemade étant à près de 20%. En 2023*, les chiffres de vente d'électricité naturemade ont augmenté de près de 6% par rapport à l'année pré-

* Les chiffres de vente 2024 ne sont pas encore connus.

cédente, pour atteindre 6.1 TWh/a. Les produits électriques naturemade ont enregistré une croissance de 300 GWh/a (+6%), tout comme les ventes de produits électriques naturemade star, qui ont augmenté de 50 GWh/a (+5%). Malgré la baisse de la consommation totale d'électricité en Suisse, les ventes de produits d'électricité naturemade star n'ont jamais été aussi élevées qu'en 2023. Bien que les chiffres de vente des produits électriques naturemade aient évolué positivement, les efforts d'économie d'électricité suite à la menace de pénurie d'énergie en 2022/2023 ont également eu un effet modérateur sur les chiffres de vente absolus en 2023. La consommation finale d'électricité en Suisse était de 56.1 TWh en 2023, la part d'électricité certifiée naturemade étant de 11%.

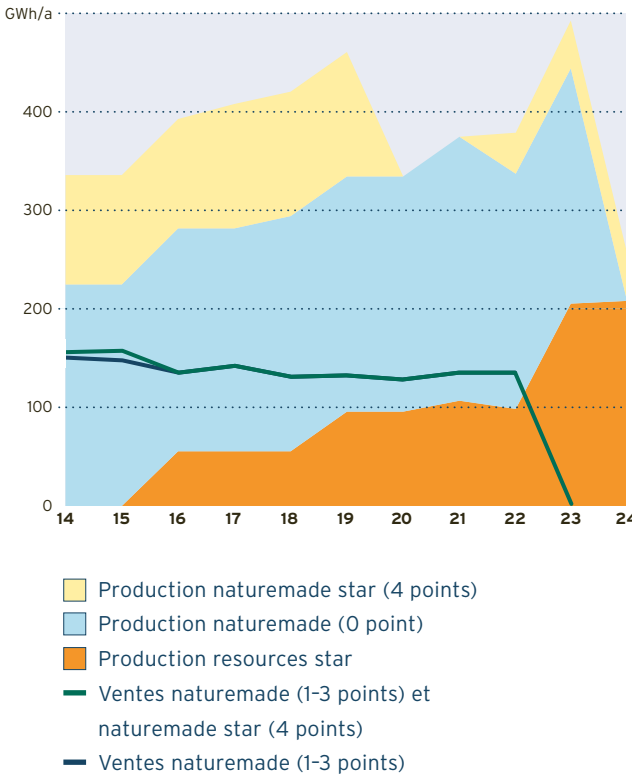
La différence entre les quantités produites et vendues résulte notamment du fait que plusieurs propriétaires sont parfois impliqués dans les centrales électriques certifiées naturemade. Certains de ces propriétaires ne suivent cependant pas de stratégie de produits électriques naturemade, de sorte que la totalité de l'électricité produite n'est pas commercialisée via des produits électriques certifiés naturemade.

Électricité: Quantités produites et vendues



Les chiffres de vente 2024 ne sont pas encore connus.

Chaleur à distance: Quantités produites et vendues



Chaleur et froid à distance

Les quantités de licences pour l'ensemble de la production de chaleur à distance certifiée naturemade, pour tous niveaux de qualité, ont baissé en 2024 par rapport à 2023 (-48%), car un preneur de licence d'une usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) a renoncé à la recertification de la part renouvelable de la quantité de chaleur en qualité naturemade. La quantité de production d'énergie thermique certifiée de qualité naturemade star reste inchangée à 48 GWh/an. Cela comprend des installations telles que les pompes à chaleur sur nappe phréatique et les installations de méthanisation. La quantité de chaleur de qualité naturemade ressources star a augmenté de 1.5% pour atteindre 209 GWh/a, car un preneur de licence UIOM a augmenté sa production.

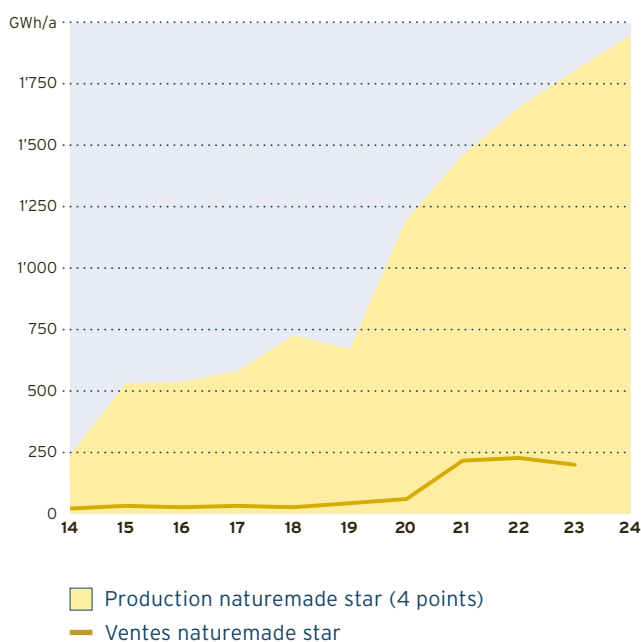
Une licence de livraison de chaleur est désormais dans la qualité naturemade ressources star et non plus dans la qualité naturemade, ce qui fait que la quantité de chaleur sous licence de 5 GWh/a est passée de naturemade à naturemade ressources star. Il n'existe donc plus de licence de livraison pour la chaleur en qualité naturemade. Cependant, de petites quantités de chaleur de qualité naturemade star et naturemade ressources star sont désormais vendues (3 GWh).

Biogaz

La production certifiée de biogaz naturemade star a encore augmenté de 8% en 2024 pour atteindre 1947 GWh/a. L'augmentation de 190 GWh résulte principalement de la nouvelle certification d'une installation de biogaz espagnole. Fin 2024, la quantité de production provenait d'installations de fermentation de déchets verts, d'installations de biogaz agricole ainsi que d'installations de gaz d'épuration en Suisse, au Danemark, en Espagne, en Hongrie, en Allemagne, en Grande-Bretagne et en Lituanie.

En 2023*, la vente de produits de biogaz certifiés naturemade star a légèrement diminué par rapport à l'année précédente, atteignant 199 GWh/a (-12%). Les quantités vendues sont restées nettement inférieures par rapport aux quantités produites (2023: 1802 GWh/a), car le biogaz naturemade star n'a été que partiellement commercialisé par le biais de produits de biogaz certifiés. Les quantités restantes de production de biogaz certifié ont été commercialisées par les fournisseurs sous forme de produits mixtes, sans utilisation du label de qualité. Néanmoins, le biogaz naturemade star est le label le plus important en Suisse pour garantir une qualité de production élevée, en particulier pour le biogaz importé.

Biogaz: Quantités produites et vendues



Les chiffres de vente 2024 ne sont pas encore connus.

naturemade en chiffres

Nombre total de licences 2024 301
 dont pour la production d'énergie 216
 dont pour la distribution d'énergie 85

Nouvelles certifications 2024 4
 dont pour la production d'énergie 3 (195 GWh/a)
 dont pour la distribution d'énergie 1
 Recertifications 33

Quantités produites et vendues, au total
 (Valeurs totales de tous les systèmes énergétiques, comparaison avec l'année précédente)

Production 2024 16.9 TWh/a (-1%)
 dont naturemade star (4 points) 5.0 TWh/a (+4%)
 dont naturemade (0 point) 11.5 TWh/a (-2%)
 dont naturemade ressources star 0.4 TWh/a (+3%)

Ventes 2023* 6.3 TWh/a (+3%)
 dont naturemade star 1.3 TWh/a (+2%)
 dont naturemade (1-3 points) 5.0 TWh/a (+3%)

* Les chiffres de vente 2024 ne sont pas encore connus.

Fonds écologique naturemade

Avec l'énergie certifiée naturemade, les producteurs d'énergie ainsi que la clientèle finale apportent une contribution importante à la production d'énergie écologique. Pour chaque kilowattheure d'électricité vendu, les fournisseurs de produits électriques naturemade star versent 0.7 centime dans un fonds écologique. Les moyens du fonds sont utilisés pour des mesures de revalorisation visant à promouvoir la biodiversité ainsi que pour le développement de la production d'énergie écologique ou pour des mesures d'efficacité énergétique.

Promotion de la production d'énergie écologique (et de l'efficacité énergétique)

Depuis début 2022, VUE a adapté le mécanisme de promotion. Depuis, toutes les livraisons d'électricité naturemade star sont soumises au fonds. Cela comprend également l'électricité certifiée naturemade star produite à partir de nouvelles énergies renouvelables (PV, éolien, biomasse, centrales hydrauliques sur eau potable). Ainsi, la promotion de la production d'électricité écologique est obtenue par le biais des exigences minimales dans tous les produits d'électricité naturemade. Les quotas minimaux d'électricité naturemade star sont augmentés chaque année. Les gestionnaires de fonds écologiques peuvent utiliser les moyens du fonds aussi bien pour des mesures de revalorisation écologique que pour le développement de la production d'énergie écologique ou pour des mesures d'efficacité énergétique. Les moyens du fonds provenant de l'énergie hydraulique naturemade star doivent

être utilisés principalement pour promouvoir la biodiversité, seuls 10% maximum peuvent être utilisés pour développer la production d'énergie écologique et l'efficacité énergétique. En revanche, l'argent du fonds provenant des nouvelles énergies renouvelables naturemade star (NER) peut être utilisé pour les deux domaines.

L'évaluation des fonds écologiques naturemade pour 2023 montre que 30% des contributions versées proviennent des nouvelles énergies renouvelables et 70% de l'énergie hydraulique. Ainsi, les gestionnaires de fonds écologiques ont investi 94% des moyens du fonds dans des mesures de biodiversité et d'écologisation, 6% dans le développement des énergies écologiques et 0% dans des mesures d'efficacité énergétique.

Investissements des fonds écologiques jusqu'en 2023

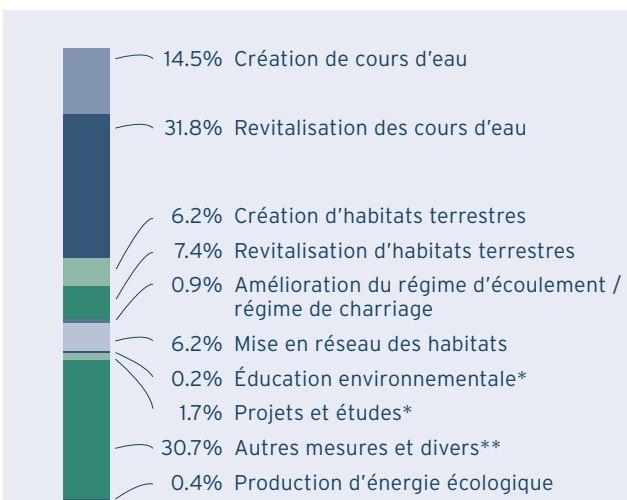
Les mesures à financer par les fonds écologiques sont toujours décidées par un comité de pilotage est composé de représentants de la société de la centrale, des autorités locales et des organisations environnementales actives au niveau régional.

Depuis le lancement en 2000 jusqu'en 2023 inclus, un total de 168.5 millions de CHF a été versé aux fonds écologiques (voir illustration en bas à gauche). Rien qu'en 2023, les preneurs de licence ont effectué des apports aux fonds d'environ CHF 12.6 millions (2022: CHF 11.2 millions). Pour 2024, VUE s'attend à des apports du même ordre de grandeur. Depuis 2000, des projets ont été partiellement ou

Entrées et sorties (cumulées) de tous les fonds écologiques de 2000 à 2023



Dépenses des fonds par domaine d'utilisation (2000-2023)



* Présenté séparément depuis 2023

** Mesures spéciales de promotion des espèces, lutte contre les néophytes, contrôles d'efficacité, entretien, acquisition de terrains, programmes pour les jeunes, gestion des fonds

entièrement financés à hauteur de CHF 105 millions au total (2022: CHF 96 millions), ce qui correspond à 62% de l'ensemble des apports aux fonds. Par ailleurs, 47 millions de CHF (28%) sont déjà réservés à des projets concrets. Les projets de renaturation nécessitent souvent des études approfondies et un horizon de planification plus long. Il en résulte que les avoirs du fonds augmentent parfois à court terme, avant que les fonds ne puissent être dépensés pour des mesures judicieuses.

Depuis 2022, les preneurs de licence qui n'ont que de faibles revenus de fonds peuvent également transférer leurs avoirs de fonds à la VUE ou à des exploitants de fonds écologiques tiers. Jusqu'à fin 2023, quatre preneurs de licence ont transféré à la VUE un total de CHF 70'334 par la vente de nouvelles énergies renouvelables.

Utilisation de l'argent du fonds écologique

VUE réalise chaque année une enquête sur les fonds écologiques et analyse les mesures effectuées avec l'argent du fonds. En 2023, les fournisseurs d'électricité ont investi

près de CHF 5.6 millions dans des revalorisations écologiques. 14 km de cours d'eau et de rives de lacs ainsi que 31 ha d'habitats ont ainsi été revitalisés ou créés.

Plus d'informations sur l'utilisation des moyens du fonds: illustration page 6 en bas à droite et www.naturemade.ch/fr/fonds-ecologique-naturemade.html

Transmission de projets de fonds

VUE offre aux autorités et aux organisations la possibilité de soumettre des projets via une plateforme en ligne et aide les demandeurs à trouver un exploitant de fonds écologique approprié. En 2024, 9 demandes ont été déposées au secrétariat de la VUE. Celle-ci les a transmises à des organes de fonds sélectionnés pour examen. Parmi eux, 3 demandeurs ont reçu une promesse de cofinancement, 4 projets sont encore en suspens et 2 projets ont été refusés.

Plus d'informations sur la plateforme en ligne: www.naturemade.ch/fr/soutien-aux-projets.html

Exemple d'une mesure réalisée en 2023

Espaces d'apprentissage extérieurs biodivers de la Haute école pédagogique de Saint-Gall

Le centre didactique régional (RDZ) de Sargans de la Haute école pédagogique de Saint-Gall (PHSG) a créé un environnement avec des espaces d'enseignement et d'apprentissage variés. Dans ce cadre, des étudiants de la PHSG de la filière jardin d'enfants/école primaire ont créé la nouvelle salle de classe extérieure avec un environnement d'apprentissage proche de la nature. Ces espaces d'apprentissage extérieurs biodivers, qui ont pu être réalisés en partie grâce aux fonds naturemade, seront utili-

sés à l'avenir dans la formation et les cours de formation continue des enseignants de tous les niveaux. Avec ce projet, les responsables espèrent un effet multiplicateur et que le plus grand nombre possible d'écoles mettent elles-mêmes en œuvre un projet, car les bâtiments scolaires et leurs espaces extérieurs offrent un grand potentiel pour un aménagement proche de la nature. Les enfants et les adolescents apprennent directement dans la nature l'importance de la biodiversité.



Une zone de l'espace d'apprentissage extérieur nouvellement aménagé au RDZ de Sargans avec des éléments favorisant la biodiversité (photos: Naturstromfonds Ostschweiz, PHSG)

VUE poursuit la vision «100% d'énergie écologique en Suisse d'ici 2050 (production et livraison)». Pour ce faire, elle établit des normes écologiques dans différents domaines importants de notre système énergétique et de gestion des ressources. Elle met en œuvre des projets, noue des contacts et développe une base de connaissances sur les évolutions futures. Nous vous présentons ici une sélection de projets et d'activités actuels.

Groupe de travail Ordonnance sur la garantie d'origine et le marquage d'électricité (OGOM)

Avec l'entrée en vigueur de l'ordonnance révisée du DETEC sur la garantie d'origine et le marquage de l'électricité à partir de 2027, le marquage de l'électricité se fera sur une base trimestrielle. Ainsi, pour l'électricité fournie au cours d'un trimestre, seules les garanties d'origine (GO) avec une période de production correspondant à ce trimestre seront autorisées. Cela améliore la représentation de la saisonnalité de la production et de la consommation d'électricité et augmente la transparence du marquage de l'électricité.

Afin d'offrir aux preneurs de licence une sécurité de planification à long terme, un groupe de travail interne de la VUE a redéfini les exigences applicables aux produits électriques naturemade et naturemade star à partir de 2027. Le groupe de travail et le secrétariat de la VUE (GS VUE) ont demandé l'introduction d'une possibilité de flexibilisation afin de relever ce défi. Celle-ci prévoit que les produits électriques naturemade et naturemade star peuvent intégrer en moyenne annuelle jusqu'à 20% de GO renouvelables ne provenant pas d'installations de production certifiées naturemade ou naturemade star. Les modifications approuvées ont été adoptées par le comité directeur de la VUE fin 2024. Elles sont consignées dans les directives de certification (y compris la directive sur le fonds écologique) en vigueur au 1^{er} janvier 2025 et sont donc contraignantes.

Les titulaires de licences d'électricité ont été informés des modifications susmentionnées par courrier. VUE a appelé ses partenaires à examiner la certification naturemade (star) d'installations de production d'électricité supplémentaires. Cela permettra d'augmenter la liquidité des GO naturemade (star) sur le marché de l'électricité à partir de 2027 et de réduire le besoin de la nouvelle solution de flexibilité.

Essai sur le terrain & groupe de travail «naturemade realtime»

Pour concrétiser sa vision d'un approvisionnement énergétique 100% écologique, VUE montre comment les systèmes énergétiques peuvent être exploités de manière renouvelable et écologique. Grâce aux progrès de la numérisation, des produits électriques certifiés en temps réel sont aussi disponibles, élargissant ainsi le champ d'application de courant écologique et offrant plus de transpa-

rence aux clients finaux. Ces produits permettent de savoir exactement quelle quantité d'électricité est consommée et quelle est sa qualité. Ils créent ainsi des incitations pour que les producteurs d'électricité établissent des installations de production plus écologiques aux bons endroits.

En 2022, GS VUE a lancé, en collaboration avec le fournisseur en temps réel aliunid et les entreprises d'approvisionnement en électricité participantes (ibw, EW Herrliberg et SIG), un test sur le terrain afin d'évaluer un système de certification en temps réel et de toucher de nouveaux groupes cibles. Un groupe de travail composé de représentants d'aliunid, d'AET, de BKW, de Repower, de Fleco Power, de Granular Energy et de GS VUE a défini les exigences auxquelles doivent satisfaire les produits électriques naturemade realtime afin d'en garantir la qualité. Le comité directeur de la VUE a adopté les exigences de certification en avril 2024.

En mai 2024, aliunid a déposé le bilan, mettant ainsi fin à sa collaboration avec la VUE. VUE a trouvé en Granular Energy un nouveau partenaire pour ce projet. La collaboration a été approuvée en novembre 2024 au sein du comité directeur. L'objectif est de proposer au moins un produit d'électricité naturemade realtime certifié dans l'approvisionnement de base et/ou sur le marché d'ici au 1^{er} janvier 2026. Le nouveau système de certification doit également être ouvert à d'autres fournisseurs qualifiés et accessible sans discrimination.



Label de qualité pour produits électriques en temps réel naturemade star

Registre Soundingboard pour les carburants et combustibles renouvelables gazeux et liquides

L'OFEN et l'OFEV ont développé, en collaboration avec Pronovo et l'Administration fédérale des douanes, un registre national des garanties d'origine pour les carburants et combustibles renouvelables gazeux et liquides (eTS/eBS). Ce système se fonde sur la nouvelle ordonnance du DETEC sur l'attestation d'origine des combustibles (OGOC). Depuis le 1^{er} janvier 2025, la production et l'importation de combustibles renouvelables sont enregistrées au moyen de garanties d'origine, de manière similaire au système de GO pour l'électricité.

Depuis 2021, VUE soutient le groupe de réflexion sur ce registre en tant qu'acteur concerné. La GS VUE participe aux réunions et a fourni des commentaires consolidés en collaboration avec les fournisseurs de biogaz naturemade star. En 2023, VUE a pris position sur le fonctionnement et le financement du registre et a soumis en 2024 une nouvelle prise de position dans le cadre de la consultation sur la nouvelle ordonnance et d'autres révisions de l'ordonnance.

Agri-PV

En 2023, GS VUE a reçu une demande d'examen de la certifiabilité d'une installation agri-photovoltaïque (installation PV sur des surfaces agricoles) en Suisse. Sur mandat du comité directeur, GS VUE a commencé à élaborer des critères de certification possibles en étroite collaboration avec le groupe de travail AG Kriterien et en consultation avec des experts. Il s'agissait d'examiner dans quelles conditions et selon quels critères supplémentaires une installation agri-PV pouvait être certifiée par le label naturemade star. Depuis 2024, les installations agri-PV peuvent également être certifiées. Les critères correspondants ont été ajoutés aux directives de certification (voir page 10).

À ce jour, GS VUE a reçu des demandes concernant l'éligibilité des installations agri-PV au fonds écologique naturemade. En effet, les nouvelles directives du fonds écologique permettent de soutenir les installations de production certifiées naturemade star issues de nouvelles énergies renouvelables. Aucune demande de certification concrète pour des installations agri-PV n'a encore été reçue.

Mobilité électrique avec de l'éco-courant

L'une des priorités de l'initiative Mobilité est la mobilité électrique avec une énergie 100% écologique. Dans le cadre de la Feuille de route de mobilité électrique 2025, VUE poursuit l'objectif d'offrir aux utilisateurs la possibilité de choisir la qualité naturemade star pour recharger leurs véhicules électriques. En collaboration avec Charge Point Operators (CPO) et les fournisseurs de stations de recharge, les questions de la qualité de l'électricité et de la disponibilité l'électricité écologique dans les stations de recharge publiques sont abordées pour proposer naturemade star dans toutes les stations de recharge publiques.

Avec une carte de recharge naturemade star, il est possible de se procurer facilement de l'électricité 100% écologique de qualité naturemade star dans n'importe quelle station de recharge publique en Europe. Plug'n Roll a proposé cette carte en tant que partenaire commercial, s'est assurée que la quantité d'électricité écologique consommée soit fournie et a pris en charge le supplément pour la qualité naturemade star. Elle ne délivre désormais plus cette carte. Elle continue de couvrir l'électricité des stations de recharge publiques via GO de Repower. La couverture en électricité écologique naturemade star sera assurée lorsque la clientèle le demandera explicitement.

En complément, VUE propose la vignette éco-courant pour les voitures et les vélos électriques. En 2024, le nombre de vignettes vendues a légèrement diminué par rapport à l'année précédente, passant à 161 (2023: 164). Les vignettes pour vélos cargo électriques de carvelo sont toujours en service, mais le nombre de vignettes pour voitures vendues a continué de baisser, car un autre



Vignette éco-courant 2024 pour vélos et voitures électriques

partenaire de distribution de la vignette s'est retiré fin 2023. Au total, le partenaire de distribution restant, «The Mobility House», a acheté en 2024 quelque 20 MWh d'électricité certifiée naturemade star pour les vignettes.

Électricité écologique naturemade pour les flottes de véhicules d'entreprise

Les flottes d'entreprise offrent un potentiel considérable de réduction des émissions de CO₂. En achetant des véhicules électriques et en les alimentant avec de l'électricité écologique naturemade star, les entreprises peuvent contribuer efficacement à la protection du climat et à la préservation de la biodiversité. La gestion des flottes est de plus en plus au cœur de la transition vers la mobilité électrique. Avec la demande croissante de voitures électriques et le développement de l'infrastructure de recharge, la gestion efficace et la qualité de l'alimentation électrique deviennent de plus en plus importantes. Dans ce contexte, VUE soutient le programme Clean Fleet, qui aide les entreprises à réduire les émissions de leur flotte. Clean Fleet récompense les entreprises qui poursuivent une stratégie particulièrement ambitieuse de réduction des émissions de CO₂ avec leur flotte. En fonction de la vitesse de décarbonisation, les entreprises se voient attribuer le label Clean Fleet Argent, Or ou Platine. Si les voitures particulières ou les camionnettes électriques d'une flotte d'entreprise sont alimentées par de l'électricité écologique, l'entreprise reçoit le suffixe «star». Cela permet de mettre en évidence les flottes qui sont exemplaires tant en matière de protection du climat que de promotion de la biodiversité.



Supplément d'éco-courant individuel et pour une flotte de voitures particulières Gold

Révision des directives de certification

Tous les documents actuels relatifs à la certification sont publiés sur www.naturemade.ch ou peuvent être obtenus auprès de GS VUE. Les directives de certification de la VUE sont la base des activités de certification de l'association. Elles sont révisées chaque année et adaptées si nécessaire.

La modification la plus importante en 2024 garantit aux fournisseurs d'électricité naturemade et naturemade star une sécurité de planification à long terme compte tenu des changements du cadre légal (voir section OGOM page 8). La possibilité de flexibilisation pour les produits électriques naturemade et naturemade star entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2027, mais est déjà inscrite dans les directives de certification valables dès le 1^{er} janvier 2025. De plus, VUE a procédé à d'autres ajustements des directives de certification, tels que l'extension du quota minimum pour les produits électriques naturemade 1-3 points pour les années 2025-2029, l'élaboration d'un nouveau critère pour les installations PV dans l'agriculture et l'agri-PV, qui fixe des exigences pour celles-ci sur ou à proximité d'installations et de bâtiments agricoles et définit le cadre pour la certification des installations agri-PV, une simplification (conformité forfaitaire) de la valeur limite naturemade star pour les installations PV, ou la suppression du critère «Intégration dans le paysage et émissions sonores des installations de biogaz», car celui-ci est déjà vérifié dans le cadre de la conformité légale.

Marché de l'efficacité

Le marché de l'efficacité permet de négocier l'efficacité énergétique et d'organiser des événements ou de fournir des services neutres en énergie en compensant leur consommation d'énergie par des certificats d'efficacité. Les certificats de naturemade proviennent d'entreprises qui économisent plus d'énergie que ce qui a été fixé dans le cadre d'accords conclus avec la Confédération. Les partenaires fondateurs du marché de l'efficacité sont ewz, AEnEC, SuisseEnergie et la VUE.



La VUE a organisé l'AG 2024 chez Eniwa AG de manière neutre en énergie (photo: VUE)

L'année dernière, les conférences spécialisées de l'AEnEC ainsi que l'assemblée générale et la fête de jubilé de la VUE ont été organisées de manière neutre en énergie. Au total, 125 MWh de certificats d'efficacité ont été vendus en 2024 via le marché de l'efficacité. Par rapport à l'année précédente, une diminution de plus de 50%. Cela s'explique principalement par le fait qu'en 2024, la journée de l'industrie Swissmem n'a plus été organisée de manière neutre en énergie.

Les nouvelles exigences en matière d'efficacité énergétique imposées aux fournisseurs d'électricité, qui ont été introduites dans le cadre de l'ordonnance-cadre au 1^{er} janvier 2025, remettent en question la viabilité du marché de l'efficacité. En concertation avec l'AEnEC, GS VUE examine dans quelle mesure le marché de l'efficacité pourrait continuer à exister en tant qu'offre intéressante avec un potentiel de demande pertinent et si des mesures sont déjà nécessaires à cet effet. L'AEnEC et le secrétariat ont convenu qu'une décision sur la poursuite du marché de l'efficacité serait prise en 2025.

Enquête de marché

De 2009 à 2022, VUE a réalisé une enquête de marché sur la vente de produits énergétiques renouvelables pour le compte de l'OFEN. En raison du retrait du soutien de l'OFEN dès 2023, le comité directeur de la VUE a décidé de ne pas mener d'enquête de marché en 2023. À la place, GS VUE doit analyser quelles données de marché doivent être collectées à l'avenir pour les besoins de la VUE et sous quelle forme cela peut être fait le plus facilement. Dans un premier temps, GS VUE a élaboré en 2024 un état des lieux et en a discuté avec le comité directeur. Elle a également défini les objectifs et la valeur ajoutée d'une enquête de marché et a dressé la liste des indicateurs de marché à collecter à cette fin. Ensuite, GS VUE a analysé et évalué les différents indicateurs et valeurs à collecter en termes de coûts et d'avantages. VUE a approuvé un budget pour la prochaine enquête de marché en 2025.

Activités de communication

VUE assure la visibilité du label naturemade par le biais de sponsorings, d'annonces, d'articles, de fiches d'information, de newsletters et d'activités sur les réseaux sociaux.

Stratégie naturemade sur les réseaux sociaux

VUE poursuit et développe ses activités sur LinkedIn et Facebook, notamment par le biais de publications payantes ou sponsorisées. En revanche, VUE n'est plus active sur la plateforme X (anciennement Twitter). Le marketing sur LinkedIn est toujours concentré sur des articles rédactionnels plutôt que sur des messages publicitaires. Les posts transmettent l'essentiel du contenu directement sur le canal et visent principalement à susciter l'engagement, c'est-à-dire les interactions et la portée qui en résulte.

Événements

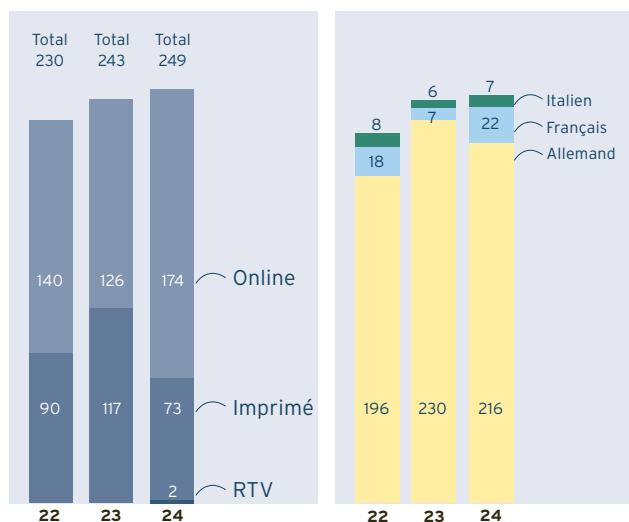
En 2024, le «Cinéma Solaire» a été organisé une nouvelle fois, avec la VUE comme sponsor de la tournée. Avec ses 15 projections en plein air alimentées à l'énergie solaire, le Cinéma Solaire a attiré près de 2500 spectateurs dans les villes de Bâle, Berne, Winterthour et Zurich. Avant les projections, le cinéma a présenté la VUE naturemade et affiché la marque et le logo sur toutes les affiches, les flyers et le site web, ainsi que dans le générique du film et dans un spot cinéma.

De plus, VUE était presenting-partner du «films for future Festival». Grâce à ce parrainage, VUE a touché environ 10'000 festivaliers et quelque 100'000 personnes à travers différentes mesures de communication. Parmi celles-ci figuraient la présence du logo et de la marque sur le site web du festival, dans la brochure du festival, dans la newsletter, sur place sur des écrans et sur les réseaux sociaux. En outre, GS VUE a participé à une discussion sur le thème de l'énergie hydraulique (et son développement) et de l'approvisionnement énergétique écologique.

Mentions dans les médias

En 2024, 249 articles contenant au moins un mot-clé pertinent tel que «VUE» ou «naturemade» ont été publiés. La veille médiatique de la VUE (via ARGUS) couvre la presse écrite suisse, les sites d'information, la radio et la télévision suisses ainsi que les messages publiés sur les réseaux sociaux tels que Facebook, YouTube et les blogs (remarque: LinkedIn n'est pas pris en compte). Par rapport à l'année précédente (243 articles), le nombre d'articles a augmenté de près de 3%. Cette augmentation est principalement due au secteur en ligne, tandis que les mentions dans la presse écrite ont diminué. Afin d'ac-

Nombre d'articles publiés (annonces et articles spécialisés)
par langue et par type de média, de 2022 à 2024.



Source: Argus



Annnonce dans «Zukunft Energie» (supplément du journal économique «Finanz und Wirtschaft», 8/2024)

croître la présence médiatique de naturemade, l'association dépend de ses membres pour qu'ils apposent régulièrement le label de qualité naturemade lors de leurs apparitions publiques.

Articles

Les activités de communication de la VUE comprennent les mentions dans les médias et les publications qui traitent du label naturemade:

- Un article spécialisé intitulé «Neue Lebensräume dank naturemade» a été publié dans l'annuaire Energie-zukunft Schweiz (novembre 2024).
- Le magazine «TEC21» a publié un article sur le thème des infrastructures écologiques, qui met en avant la commune de Mandach AG et le soutien apporté au projet par le fonds écologique naturemade.
- Le magazine «Espazium» a publié un article sur la régénération des zones alluviales de Reussegg, qui bénéficie d'un soutien de CHF 1.9 million du fonds naturemade star de l'ewz. Un dépliant présentant le projet du fonds Aue Reussegg a également été conçu avec le logo naturemade à l'occasion de la cérémonie d'inauguration.
- Un article sur la centrale hydroélectrique certifiée naturemade star de Hagneck a été publié dans «Le Journal».

Comptes annuels

La mise en œuvre de différents domaines de développement et l'anticipation de nouvelles conditions-cadres réglementaires sur le marché de l'électricité ont marqué les travaux du secrétariat en 2024. L'année 2024 s'est clôturée avec un léger excédent de CHF 1'013.

Au 1^{er} janvier 2025, la VUE dispose ainsi d'un capital propre de CHF 459'789.

Bilan au	31.12.2024	31.12.2023
en CHF		
ACTIFS		
Actifs circulants		
Compte de l'association	697'509	802'697
Compte d'épargne	1'821	0
Créances résultant de livraisons et prestations envers les membres	87'768	65'681
Ducroire	0	0
Crédit de TVA	31'835	53'111
Actifs de régularisation	30'060	2'855
Total des actifs circulants	848'992	924'343
Actifs immobilisés		
Placements financiers		
Titres à la valeur de marché	99'159	0
Total actifs immobilisés	99'159	0
Actifs totaux	948'151	924'343
PASSIFS		
Capital étranger à court terme		
Dettes résultant des livraisons et prestations	395'676	371'908
Passifs de régularisation	92'686	93'659
	488'362	465'567
Total capitaux de tiers	488'362	465'567
Capital propre		
Bénéfices non distribués	459'789	458'776
Total passifs	948'151	924'343

Remarque: les chiffres ayant été arrondis, de légers écarts peuvent apparaître dans les totaux.

Compte des profits et pertes pour

2024

2023

en CHF

Recettes provenant des certifications et licences

Taxes de certification	19'300	22'750
Taxes de licence fixes	56'013	60'336
Taxes de licence variables	1'238'248	1'308'095
Audits spécialisés	26'261	15'031
Conseils spécialisés	5'000	2'500
Modification du croire, pertes sur débiteurs	0	-7'500

1'344'822 **1'401'212**

Cotisations des membres

299'500 **297'339**

Recettes provenant de projets particuliers

Vignette éco-courant	48	372
Marché de l'efficacité	840	700

888 **1'072**

Recettes d'exploitation totales

1'645'210 **1'699'623**

Dépenses liées à la certification

Direction de projet, administration	-132'641	-131'209
Communication et soutien aux membres	-159'040	-120'571
Newsletter, site internet, rapport annuel, gestion des fonds	-91'515	-70'300
Déroulement de la certification	-362'979	-354'219
Audits spécialisés	-26'261	-15'031
Interface garantie d'origine (GO)	-22'579	-16'968
Activités internationales	-7'511	-8'758
Marketing global	-193'323	-158'618
Conseils spécialisés, nouveaux systèmes énergétiques, modèles caractéristiques	-100'436	-169'675

-1'096'286 **-1'045'347**

Dépenses liées à l'association

Secrétariat	-207'190	-204'980
Comptabilité et révision	-22'361	-15'087

-229'551 **-220'067**

Dépenses liées aux projets particuliers

Manifestations	-61'672	-101'336
Développement VUE	-98'871	-112'554
Enquête de marché	-8'990	-9'909
Vignette éco-courant	-23'536	-18'671
Marché de l'efficacité	-3'765	-2'480

-196'834 **-244'950**

Autres charges d'exploitation

Affiliations	-4'918	-5'018
Protection de la marque	-1'580	-1'620
Frais d'impression, stands lors des salons et expositions, traductions	-10'754	-7'872
Matériel de bureau, port et frais	-9'409	-9'487
Licences bases de données et logiciels	-96'196	-69'735
TVA non récupérable, divers	0	-272

-122'858 **-94'003**

Charges financières

-252 -101

Revenu financier

1'413 0

Résultat d'exploitation avant impôts

1'161 **-101**

Recettes extraordinaires

169 12

Dépenses totales

-1'644'198 **-1'604'456**

Pertes annuelles/bénéfice annuel

1'013 **95'167**



TREUHAND | STEUERN | REVISION

Bericht der Revisionsstelle zur eingeschränkten Revision
an die Mitgliederversammlung des
VUE Verein für umweltgerechte Energie, Zürich

ANCORA Treuhand AG
Einsiedlerstrasse 34b
8820 Wädenswil
T +41(0)44 783 00 10
info@ancora-treuhand.ch
www.ancora-treuhand.ch

Wädenswil, 25. März 2025

Als Revisionsstelle haben wir die Jahresrechnung (Bilanz, Betriebsrechnung und Anhang) des **VUE Verein für umweltgerechte Energie** für das am 31. Dezember 2024 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist der Vorstand verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der beim geprüften Unternehmen vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht dem schweizerischen Gesetz und den Statuten entspricht.

ANCORA Treuhand AG

Qualified Electronic Signature - CH (ZertES)

Lukas Wiederkehr
25.03.2025

Lukas Wiederkehr
Betriebsökonom FH
zugelassener Revisor
(Mandatsleiter)

Qualified Electronic Signature - CH (ZertES)

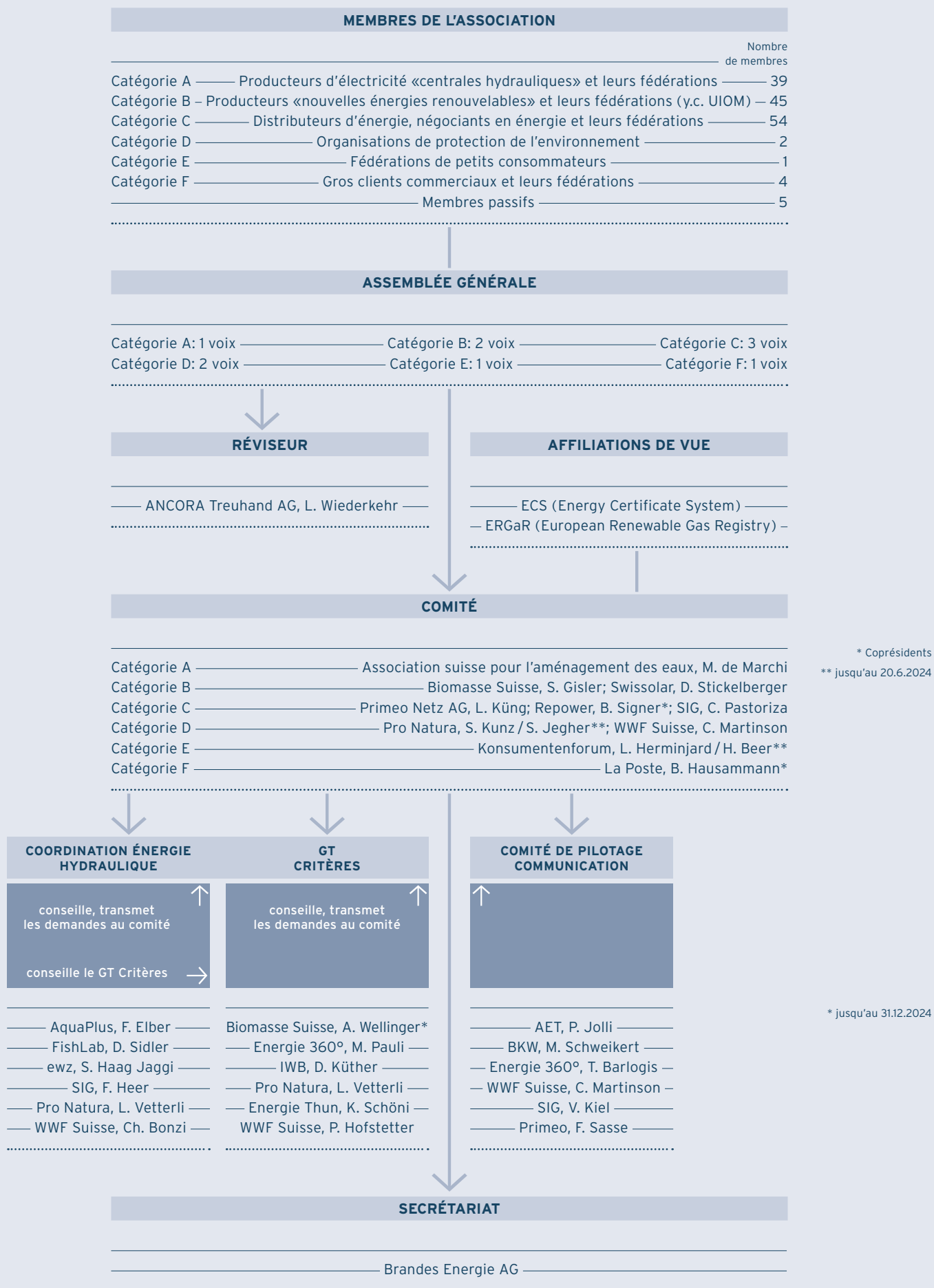
Stefano Carotenuto
25.03.2025

Stefano Carotenuto
Treuhandler mit eidg. Fachausweis
zugelassener Revisor

Beilagen:

- Jahresrechnung (Bilanz, Betriebsrechnung und Anhang)
- Antrag des Vorstands über die Verwendung des Bilanzgewinns

Organigramme de VUE (décembre 2024)



naturemade

VUE Association pour une énergie
respectueuse de l'environnement
Molkenstrasse 21
CH-8004 Zurich
T +41 44 213 10 21
info@naturemade.ch
www.naturemade.ch